



2023.7024

P.P. CH-1951
Sion

Poste CH SA

Recommandé
Commission nationale de prévention de
la torture (CNPT)
Madame Martina Caroni
Présidente
Schwanengasse 2
3003 Berne



Notre réf. MR/mc
Votre réf. NKVF

Date **24 OCT. 2023**

**Rapport du 28 septembre 2023 de la Commission nationale de prévention de la torture (CNPT)
concernant sa visite dans l'EMS Les Tilleuls à Monthey en date du 22 mars 2023**

Madame la présidente,

Nous accusons bonne réception du rapport sous rubrique du 28 septembre 2023 de la CNPT et vous en remercions. Nous vous faisons part des informations suivantes.

En préambule, nous remercions la CNPT de procéder à de tels contrôles périodiques, qui apportent un regard extérieur très complet et documenté d'une Haute autorité sur nos institutions médico-sociales dans le domaine essentiel des droits fondamentaux.

Dans ce sens, nous nous plaignons à relever la satisfaction exprimée par votre Commission dans la grande majorité des secteurs examinés de l'EMS Les Tilleuls.

Comme vous le rappelez, le Département en charge de la santé a la tâche et l'obligation de surveiller, contrôler et délivrer – respectivement renouveler – les autorisations d'exploiter des EMS du canton du Valais. Dans ce cadre, nous avons établi des directives fixant les exigences minimales devant être respectées par les institutions. Certains des éléments abordés dans votre rapport y sont d'ailleurs réglementés, comme, notamment, le respect des bases légales au niveau des mesures de privation de la liberté de mouvement, la gestion des plaintes, ou encore le fait de mesurer la satisfaction des résidents dans les domaines relatifs à la préservation de leur dignité, aux informations qui leur sont transmises et sur les possibilités de participation dont ils disposent.

Dans le domaine plus spécifique de la prise en charge soignante et de l'accompagnement de nos aînés, notre Département a précisé ses attentes et défini des normes. Le respect des droits subjectifs, de la dignité et de l'individualité des résidents y est fortement souligné et, de surcroît, évalué rigoureusement par nos infirmières en santé publique lorsqu'elles procèdent aux visites de contrôle des établissements médico-sociaux.

En définitive, la pertinence de vos différentes remarques, qui seront suivies, nous conforte sur le fait que nous partageons un même objectif sur les sujets abordés. Ce sont là des éléments primordiaux et nous sommes satisfaits du fait que vous ayez pu en prendre la juste mesure dans votre rapport. Encore une fois, la satisfaction exprimée par votre Commission à plusieurs reprises nous conforte dans la pertinence de notre approche.

En vous souhaitant bonne réception, nous vous prions de croire, Madame la présidente, à l'assurance de notre parfaite considération.

Mathias Reynard
Conseiller d'Etat

Copies M. Yann Tornare, directeur de l'EMS Les Tilleuls, Av. de l'Europe 93, 1870 Monthey
Mme Danièle Tissonnier, cheffe du Service de la santé publique (SSP)
Dr Eric Masserey, médecin cantonal